
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le 29 du mois de mars à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21 M. Michel BAUER, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoints.

M. Patrick MORISSET, M. Alain BERTRAND, Mme Catherine DUBOURG, Mme Corinne FRITSCH, M. Steve LOZANO, M. Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON, M. Joris MONSEIGNE, Mme Brigitte BILLA, M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOUBE, M. Cyril CAMU et M. Jean-Yves MAS, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 3 M. Alexandre DANJEAN qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET
Mme Anne ESCOLA qui a donné procuration à Mme Pascale MARZAT
Mme Bénédicte LABBE qui a donné procuration à M. Michel BAUER

Absents et non représentés : 2 Mme Tiphaine RAGUENEL
M. Olivier BACCIALONE

Madame Alexia BACQUEY est élue secrétaire de séance.

N° DL29032018-05a : Compte Administratif 2017 du Budget principal de la commune de LACANAU

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

VU les Articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Compte de Gestion de l'exercice 2017 dressé par le Comptable ;

VU le Compte Administratif de l'exercice 2017 ;

VU le Rapport de présentation du Compte Administratif de l'exercice 2017 ;

VU l'avis de la commission finances, marchés et ressources humaines en date du 16 mars 2018 ;

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

DONNE ACTE de la présentation qui lui est faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Comptes administratifs 2017 budget principal de la Ville			
--	--	--	--

	Fonctionnement		Investissement	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Résultat ou solde reporté	1 000 000,00			2 285 661,01
Réalisé 2017	13 612 008,58	10 464 650,02	6 731 190,03	7 248 330,65
Total	14 612 008,58	10 464 650,02	6 731 190,03	9 533 991,66
Solde d'exécution budgétaire			-	2 802 801,63
Restes à réaliser			1 126 737,52	2 116 142,67
Solde d'exécution budgétaire avec RAR		4 147 358,56	-	3 792 206,78
Solde cumulé				355 151,78

ARTICLE 2

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

ARTICLE 3

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARTICLE 4

VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération adoptée.

POUR : 19 M. Michel BAUER, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, M. Patrick MORISSET, Mmes Bénédicte LABBE, Catherine DUBOURG, M. Alain BERTRAND, Mmes Anne ESCOLA, Corinne FRITSCH, MM Steve LOZANO, Alexandre DANJEAN, Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON et M. Joris MONSEIGNE.

CONTRE : 5 Mme Brigitte BILLA, M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, MM Cyril CAMU et Jean-Yves MAS.

M. le Maire ne participe pas au vote.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent PEYRONDET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

05 AVR. 2018

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le

05 AVR. 2018

IV- ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par : M. Adrien DEBEVER
A Lacanau, le 29 mars 2018
M. Adrien DEBEVER

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 21
Nombre de suffrages exprimés : 24



VOTES
Pour : 19
Contre : 5
Abstention : 1

Délibéré par le Conseil municipal, réuni en session ordinaire.
A Lacanau, le 29 mars 2018

Date de convocation : 22 mars 2018

Les membres du Conseil municipal,



Certifié exécutoire par le Maire de Lacanau, compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le
et de la publication le

05 AVR. 2018

05 AVR. 2018

Fait à Lacanau, le 05 AVR. 2018

Mairie de Lacanau
Télétransmis le :
05 AVR. 2018
N° 033 213 302 144
0105-02503208-05-18



RAPPORT COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Avant de délibérer sur les prévisions relatives au prochain exercice 2018, il convient préalablement d'analyser les résultats de l'exercice 2017. En effet, la comparaison du compte administratif 2017 avec les comptes administratifs des exercices précédents permet d'apprécier l'évolution réelle - et non projetée - des finances communales.

Budget principal

L'analyse du compte administratif 2017 montre que la commune poursuit sa politique financière basée sur les 3 objectifs suivants :

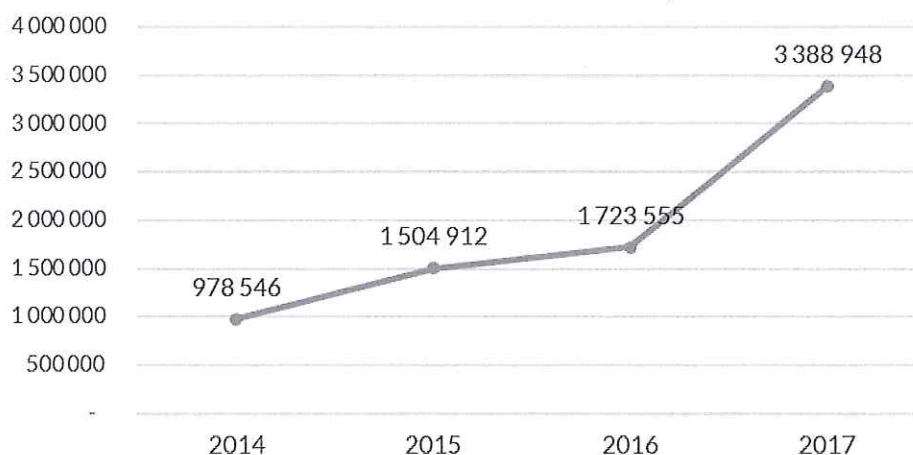
- Amélioration de l'épargne brute de la collectivité à travers une diversification de ses recettes et une maîtrise de ses dépenses de fonctionnement
- Une maîtrise de l'endettement en améliorant la capacité de désendettement de la commune
- Un programme d'investissement ambitieux et durable.

Analyse des principaux ratios financiers

1. Une épargne brute en augmentation constante

Le compte administratif de l'exercice 2017 laisse apparaître une épargne de près de 3,4 millions d'euros, soit un doublement par rapport à l'exercice précédent. Ce ratio, régulièrement observé par la chambre régionale des comptes pour surveiller la bonne gestion financière des collectivités, est orienté à la hausse depuis 2014 et atteint donc un niveau très satisfaisant en 2017.

Evolution de l'épargne brute
(en euros)



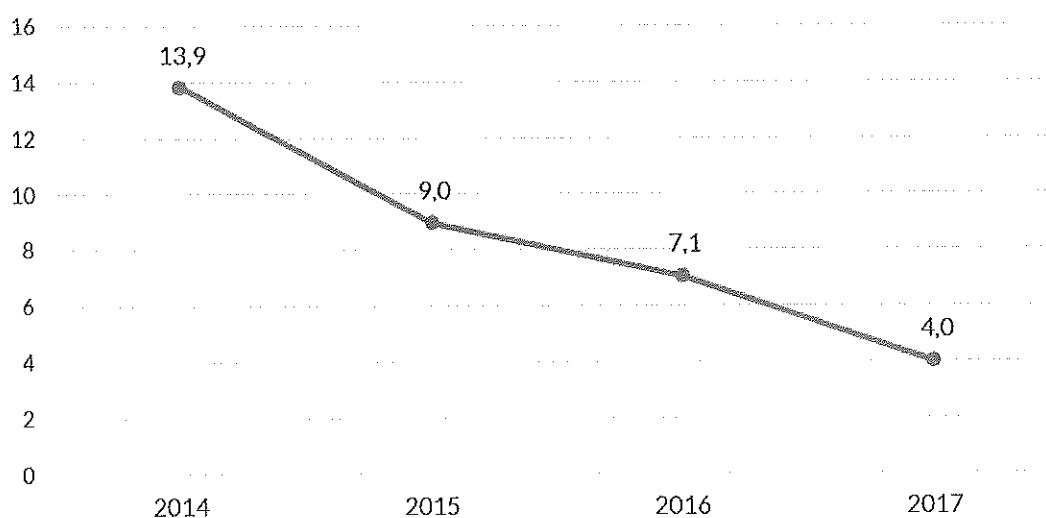
2. Une amélioration significative de la capacité de désendettement et un recours maîtrisé à l'emprunt

La commune poursuit sa politique ambitieuse en matière d'investissement tout en veillant à maîtriser le niveau de sa dette et en ne dégradant pas sa capacité de désendettement¹.

Ainsi, en 2017, sur les 7,75 millions euros d'investissements réalisés par la commune, 68 % ont été autofinancés. Le recours à l'emprunt a été limité à 2,5 millions d'euros en 2017.

Après plusieurs années d'efforts pour améliorer l'épargne de la collectivité et limiter le recours à l'emprunt, la capacité de désendettement de la commune s'est ainsi améliorée et ce de manière continue depuis 2014 comme le montre le graphique suivant. Elle atteint aujourd'hui 4 ans, soit un niveau faible et très éloigné des seuils d'alerte retenus par la cour des comptes et les services de l'Etat.

Evolution de la capacité de désendettement
(en années)



Analyse de la section de fonctionnement

L'exercice 2017 est marqué par une amélioration de l'épargne brute en raison d'une forte augmentation des recettes de plus 7.48% (hors recettes exceptionnelles liées au budget annexe assainissement) et d'une quasi-stagnation des dépenses réelles de fonctionnement de + 0,34 % (hors indemnité de résiliation du bail à construction portant sur le centre d'hébergement de l'UCPA).

1. Des recettes de fonctionnement dynamiques, marquée par des facteurs exceptionnels

Les recettes réelles de fonctionnement connaissent encore cette année une augmentation liée notamment au dynamisme de la collectivité.

Les produits issus de la fiscalité sont en augmentation (+ 4,36 %) alors que la municipalité a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux. Cette progression est liée à l'attractivité du territoire

¹ La capacité de désendettement est un indicateur qui mesure le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser sa dette si elle y affectait l'intégralité de son épargne. Ce ratio permet de mesurer la soutenabilité de la dette pour le budget communal.

notamment par l'arrivée de nouveaux habitants. Elle se traduit d'ailleurs également par une croissance élevée des droits de mutation qui passent de 721 351 euros en 2016 à 970 054 euros en 2017, soit une augmentation de plus de 34 %.

La dernière baisse des DGF liée au plan du gouvernement précédent s'élève à 125 000 euros en 2017 pour la collectivité. Malgré cela, le volume des dotations et subventions de l'année 2017 se maintient (+ 1,57 %). Cela s'explique par l'augmentation des participations de la caisse d'allocations familiales dans le cadre du contrat enfance-jeunesse, elles-mêmes liées aux dispositifs d'accueil mis en place par la collectivité auprès des enfants et de la jeunesse canaulaise ainsi que de leur meilleure fréquentation.

Les produits des services sont également en hausse (+ 4,84 %), liés principalement aux facteurs de développement évoqués ci-avant. La politique de diversification des recettes menée par la municipalité depuis 3 ans explique également cette hausse (activités du lac, locations de structures sportives, etc.).

Enfin, le compte administratif 2017 laisse apparaître la perception de nouvelles recettes. D'une part, l'acquisition du bail à construction du centre d'hébergement de l'UCPA a permis à la collectivité de multiplier par plus de 3 le niveau des loyers perçus sur le budget communal (170 000 euros en 2017, contre 51 000 euros en 2016). D'autre part, le reversement des budgets annexes au budget principal a été porté à 1,45 million d'euros tout en veillant à ne pas porter atteinte à la solidité budgétaire de ces budgets annexes.

Au total, cette année 2017 vient confirmer le dynamisme continu des recettes de fonctionnement depuis 3 ans. Cette forte dynamique a ainsi permis de consolider la santé financière de la collectivité alors même que le contexte financier s'est considérablement dégradé sous l'effet de la politique de baisse massive des dotations menées par l'Etat en 2014 et 2017.

2. Des dépenses de fonctionnement stables, au-delà des objectifs du BP

L'année 2017 est marquée par une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement moins élevée que prévue ce qui permet de ne pas compromettre les objectifs de préservation de l'épargne. En neutralisant la dépense exceptionnelle du bail à construction de l'UCPA, on constate une stabilisation des dépenses de fonctionnement mieux maîtrisées qu'au budget primitif.

L'augmentation des dépenses de personnel (+ 2,85 %) est principalement le résultat de facteurs exogènes et imprévisibles. D'une part, plus de la moitié de cette augmentation est liée à des décisions extérieures à la collectivité, soit environ 90 000 euros :

- Nouvelle revalorisation du point d'indice à compter du 1 février 2017
- Revalorisation du SMIC à hauteur de 0,93%
- Mise en œuvre de la réforme parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR)
- Augmentation des cotisations patronales
- Organisation des élections présidentielles et législatives
- Impact du glissement vieillesse technicité² (GVT)

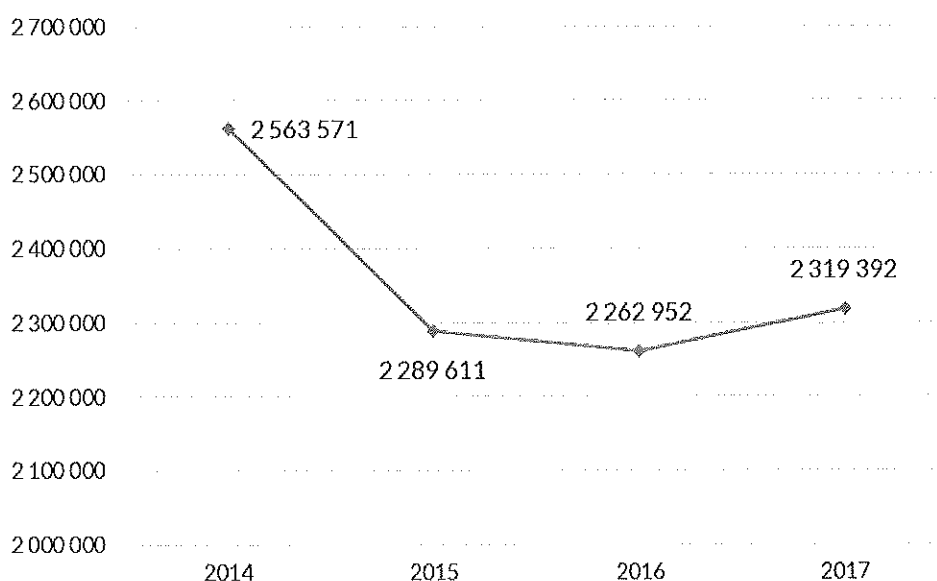
D'autre part, des absences imprévues et d'une durée exceptionnellement longue ont justifié, pour des raisons de continuité et de qualité du service public communal, la réalisation de dépenses de remplacement non anticipées.

Les charges à caractère général (chapitre 011) s'établissent à 2 319 392 euros, soit une augmentation de 2,49 % par rapport à l'année 2016. Toutefois, depuis 2014, ces dépenses ont globalement diminué de 9,5 %. Ainsi, la hausse observée cette année ne compromet pas la trajectoire de diminution des charges courantes des services, nécessaire pour atteindre l'objectif de préservation de l'épargne brute. Cette augmentation s'explique par la légère hausse des prix mais également par le développement des services liés au dynamisme de notre territoire. En effet, l'augmentation de la population et de la fréquentation des services municipaux induisent des recettes mais également des dépenses supplémentaires. D'autre

² Le GVT permet de mesurer les coûts liés aux avancements de carrière des agents de la collectivité que ces avancements soient liés à l'ancienneté, à l'évolution de la qualification réclamée sur leurs postes ou à une réussite à concours.

part, la municipalité poursuit sa volonté d'élargir l'offre culturelle et sportive en proposant des animations et des spectacles variés, synonyme de la richesse de son territoire.

Evolution des charges à caractère général (en euros)



Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) sont également en légère hausse, s'expliquant notamment par l'attribution de subventions exceptionnelles aux associations dans le cadre de leur participation à des compétitions nationales ou internationales. Il est d'ailleurs précisé que la municipalité s'est engagée à maintenir l'enveloppe attribuée aux subventions aux associations, ces dernières contribuant au dynamisme du territoire et étant vectrices de lien social. La subvention aux budgets annexes diminue en revanche du fait de la suppression du budget annexe cimetières et de son intégration au sein du budget principal. La subvention au budget du centre communal d'action sociale (CCAS) est quant à elle en augmentation en 2017, dans le cadre du programme des travaux de réhabilitation de l'EHPAD Le Bois de Sémignan.

L'exercice 2017 est également marqué par une réduction significative (- 14,5 %) des charges financières (chapitre 66) grâce au refinancement de la dette menée en 2016 ainsi qu'à la périodicité de souscription du nouvel emprunt en fonction des échéances de remboursements des emprunts déjà contractés ou en cours d'extinction.

Analyse de la section d'investissement

1. Dépenses d'investissement : un taux de réalisation inédit de 98 %

Le budget primitif 2017 avait fixé des objectifs ambitieux en matière d'investissement avec un programme sur le budget principal s'élevant à 7,9 millions d'euros pour 2017, hors remboursements d'emprunt. L'analyse du compte administratif 2017 traduit une année doublement exceptionnelle :

- Exceptionnelle par le volume investi dans les travaux, infrastructures et études qui atteint 7,74 millions d'euros, ce qui traduit les ambitions du programme municipal pour le développement de la commune et de son territoire ;
- Exceptionnelle par le taux de réalisation qui s'élève à 98 %, soit un niveau inédit et atypique, ce qui témoigne de la capacité de la collectivité, grâce à la mobilisation et au travail des élus et des services, à exécuter le programme d'équipement défini dans le programme pluriannuel d'investissement et le budget voté

L'année 2017 a ainsi été marquée par la réalisation ou le lancement des projets structurants du mandat :

Travaux d'effacement des réseaux et de reconstruction de voiries : avenue de l'Europe, rue Jacquemin Perpère, rue Pierre Durand, Avenue Plantey, Avenue du Lieutenant Touzeau	1 278 819 euros
Construction d'une nouvelle crèche à Lacanau Océan	1 035 620 euros
Réhabilitation de la maison du commandant	941 622 euros
Lancement des études pour l'aménagement du quartier de la gaité	313 188 euros
Mise en valeur de l'église Saint-Vincent	262 000 euros
Création de terrains de padel	84 030 euros
Création de parcours de santé	61 220 euros
Création d'un mur d'escalade	57 764 euros
Rénovation des terrains de squash	35 690 euros

A ces grands projets s'ajoutent des investissements de maintenance très importants destinés à améliorer ou préserver le patrimoine de la collectivité (bâtiments, voirie, matériel roulant, etc.). Ainsi plus d'1,7 million d'euros ont été consacrés à ces dépenses, soit un niveau équivalent à celui de l'année précédente.

SECTEURS	Réalisé 2017 (en euros)	Restes à réaliser 2017 (en euros)
BATIMENTS	268 184	27 044
VOIRIE-DOMAINE PUBLIC	438 760	61 719
ECLAIRAGE PUBLIC	238 313	30 888
ESPACES VERTS - ENVIRONNEMENT	33 166	26 462
MOBILIER ET MATERIEL	227 760	19 488
MATERIEL ROULANT	92 483	720
EAUX PLUVIALES	34 442	33 167
INFORMATIQUE	154 787	84 482
TOTAL INVESTISSEMENTS DE MAINTENANCE	1 487 894	283 969

2. Un recours à l'emprunt limité et préservant la capacité de désendettement de la collectivité

Face à l'ampleur des investissements structurants, la commune a procédé en 2017 à une étude de sa capacité de désendettement afin de savoir sous quelles échéances le recours à l'emprunt était le plus opportun.

Ainsi, en fonction de l'extinction actuelle de la dette, la commune a souscrit un emprunt de 2 493 766 euros dans le deuxième semestre 2017 pour financer une partie de ces investissements. Toutefois, la majeure partie de ces dépenses reste financée par les fonds propres à travers :

- L'autofinancement : 1 442 998 euros
- La stratégie de recherche de subventions : 1 740 691 euros (dont restes à réaliser)
- Les autres recettes d'investissement : 846 051 euros

En ce qui concerne les autres recettes d'investissement, la taxe d'aménagement représente plus de 300 000 euros tandis que le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) s'établit à 524 624 euros en 2017. Cette dernière recette, en forte augmentation, est liée à la politique volontariste d'investissement menée par la municipalité depuis 3 ans.

Budgets annexes

Budget Parkings

La bonne tenue des recettes issues du stationnement payant permet de maintenir le reversement au budget principal à hauteur de 150 000 euros.

Ce bilan, conforme aux objectifs fixés en début d'année, a été obtenu grâce à la reconduction des mesures 2016 : mise en œuvre d'une demi-heure gratuite avant midi à l'exception des parkings du front de mer, extension du périmètre de stationnement payant, refonte et simplification de la grille tarifaire, création d'un macaron saisonnier et instauration d'un tarif réduit sur les macarons résidents supplémentaires.

Il est à noter que les recettes liées à l'aire de camping-car ne sont plus perçues par la commune depuis la mise en place d'une régie intéressée pour la gestion du camping « Les jardins du littoral ».

L'ensemble de ces mesures a ainsi permis de consolider les recettes, comme le montrent les chiffres ci-dessous (en euros TTC³) :

	2013	2014	2015	2016	2017
<i>Horodateurs</i>	153 026	130 120	449 258	538 193	617 063
<i>Macarons de stationnement</i>	-	-	58 425	74 465	82 820
<i>Parking Carnot</i>	18 312	15 473	15 445	12 310	13 290
<i>Aire de camping-cars</i>	70 766	61 296	68 255	56 732	-
TOTAL	242 103	206 889	591 383	681 700	713 173

Ces recettes permettent de financer des dépenses d'investissement liées au stationnement. En 2017, la réalisation des travaux du parking du groupe scolaire de Lacanau-Ville ainsi que l'acquisition d'un terrain pour le futur parking de la Gaité (160 160 euros) ont été financés par ces recettes.

Le résultat cumulé de ce budget s'élève à 197 152 euros avec un recours à l'emprunt de 287 003 euros. Le capital de l'emprunt restant du au 31 décembre 2017 s'élève à 695 006 euros avec une capacité de désendettement de 2,5 ans.

³ Les recettes et dépenses du budget parkings sont valorisées HT dans les documents comptables.

Budget Eau

Le compte administratif laisse apparaître une diminution des recettes issues des ventes d'eau potable puisqu'elles atteignent 269 266 euros HT en 2017 contre 324 841 euros HT en 2016. Cette différence s'explique par :

- L'effet de la mise en place de l'avenant de prolongation du contrat de concession précédent en milieu d'année. Cet avenant intégrait des changements dans les règles de reversements de la surtaxe communale. Ces nouvelles dispositions ont entraîné un reversement de la surtaxe communale plus important en 2016. En conséquence, le niveau des produits perçus en 2017 tenait compte de cet ajustement.
- Une légère baisse des volumes vendus en 2017

Les investissements sur le réseau de distribution d'eau potable atteignent près de 500 000 euros en 2017 et ont été financés par des subventions à hauteur de 260 000 euros environ et par le recours à un emprunt de près de 174 000 euros. Le programme de travaux de l'année 2017 a notamment été marqué par la réalisation de travaux d'urgence sur le forage de Lacanau-Océan.

Au total, l'analyse du compte administratif 2017 révèle des signes de fragilité. Dans ces conditions, des mesures de redressement seront proposées dans le budget primitif 2018 avec le souci de ne pénaliser ni le niveau de facturation des usagers du service de l'eau potable, ni la qualité du service, ni le programme d'investissement sur le réseau de distribution.

Budget Assainissement

Le budget Assainissement laisse apparaître, comme lors de l'exercice précédent, un excédent très élevé avec un solde cumulé positif d'environ 580 000 euros et ce, malgré le reversement au budget principal de 950 000 euros.

Comme pour le budget annexe de l'Eau, une nouvelle délégation de service public a été contractualisée en 2017 avec de nouvelles modalités de reversement.

Un programme pluriannuel d'investissement a été mis en place afin d'assurer la mise aux normes des réseaux. En 2017, plus de 700 000 euros ont été investis : chemin de l'Hermitage, poste de relevage de la station d'épuration, restructuration du réseau de collecte de l'EHPAD, allée du Noroit, etc. L'ensemble de ces investissements a été intégralement financé par l'autofinancement.

Budget Transports

La municipalité offre aujourd'hui un service de transport scolaire gratuit. Dès lors, le budget Transports s'équilibre grâce à une subvention d'exploitation du budget communal qui s'élève à 148 450 en 2017 contre 136 338 euros en 2016.

Budget Golfs

Ce budget se caractérise par des recettes provenant des redevances versées par les différents délégataires des trois golfs de la commune. Le reversement de ce budget annexe vers le budget principal s'élève à 350 000 euros en 2017 contre 333 279 euros en 2016.

Ce budget finance également certains investissements sur les golfs et leurs abords. Ainsi, en 2017, des investissements d'urgence ont été menés par la collectivité propriétaire sur le forage d'arrosage du golf

de la Méjanne à hauteur de 84 322 euros, ce qui a permis de sauvegarder le golf pour la saison précédente.

Budget Forêt

Les produits issus de la vente de bois ont été supérieurs aux prévisions budgétaires. Ils s'élèvent à 163 870 euros HT contre 150 546 euros HT au compte administratif 2016.

En 2017, ce budget a permis de financer l'acquisition d'un terrain boisé situé à Pimelinguey d'un montant de 193 900 euros mais également l'acquisition d'un véhicule pour 17 000 euros. Ces dépenses ont été financées en partie par les ressources propres du budget mais également par le recours à un emprunt de 167 000 euros environ.

Budget camping

La commune est propriétaire du camping « Les jardins du littoral » et en a confié sa gestion à un partenaire privé dans le cadre d'une régie intéressée depuis 2017. L'intégralité des recettes de l'activité sont encaissées par la commune au travers de ce budget annexe soumis à la comptabilité des services publics industriels et commerciaux. En contrepartie, la collectivité reverse au délégataire une redevance fixe qui s'élève à 204 000 euros en 2017 ainsi qu'une redevance variable selon le remplissage du camping sur les ailes de saison.

Plus de 55 000 euros de travaux ont été engagés en 2017 afin de remettre aux normes les bornes électriques et les équipements de la piscine, d'aménager les parkings et acheter du mobilier. Par ailleurs, des opérations d'élagage qui n'avaient pas été engagées par le délégataire précédent ont été menées par la collectivité afin de sécuriser le site. Ces travaux ont été financés par un recours à l'emprunt.